



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 octobre 2022

Dès l'ouverture de la séance du Conseil, la mairesse Catherine Hamé a annoncé que les rencontres citoyennes dans le cadre de la consultation sur l'accès à l'eau, prévues pour les 26 et 29 octobre, ont été remplacées par une rencontre «d'experts» qui aura lieu le 9 novembre au Centre communautaire.

Dernière séance du Conseil pour le DG

La mairesse a remercié Jean-Philippe Gadbois pour sa présence, son travail et son dévouement auprès du Conseil et de la population. Plusieurs citoyens sont, aussi, venus lui offrir leurs remerciements.

Un comité sur l'accès à l'information

L'article 8.1 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*, oblige, depuis le 22 septembre dernier, la formation d'un comité composé d'un directeur général et greffier trésorier, d'un greffier et d'une coordonnatrice des ressources humaines et administratives.

Comme la Municipalité n'a pas de poste de greffier, le conseiller Harvey a demandé d'amender le libellé de la

proposition en enlevant ce poste et d'y revenir lorsqu'il serait comblé. La Municipalité étant en processus d'embauche pour ce poste, la demande a été rejetée.

Les barrages à forte contenance

Cette taxe avait été annoncée lors de la présentation du budget 2022. Comme l'entretien de ces barrages nécessite des coûts plus importants reliés aux études de sécurité et d'inspection qui doivent être faites par du personnel qualifié, les résidents qui profitent de leur présence, devront assumer une partie de ces coûts. Ces barrages se retrouvent sur les lacs Colette, Suzanne, Johanne et Loïselle.

Entretien des bâtiments municipaux

Le directeur général a présenté une longue liste de réparations sommaires pour chacun des bâtiments municipaux. Certaines sont déjà réglées, mais d'autres restent à venir. Tel est l'aménagement d'une laveuse et sècheuse à la caserne; l'installation d'une génératrice à la caserne et au Centre communautaire. Les corps de métier étant déjà sur place, la Municipalité profitera de l'occasion

pour régler d'autres petites problématiques.

Pour l'hôtel de Ville, la réponse à la demande d'une subvention pour un nouveau bâtiment de plusieurs millions de dollars, déposée avant les élections, se fait attendre. Pour l'instant, aucune réparation n'est prévue, et ce, même si le bâtiment a des problèmes de structure et de refoulement d'égout sous le bâtiment.

Programme triennal d'inspection des fosses scellées

Une fosse de rétention dite totalement défectueuse est susceptible de causer des torts à l'écosystème des lacs et aux cours d'eau. Ainsi donc, la Municipalité a adopté un règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses scellées. D'ailleurs, les propriétaires pourront installer ce type de fosse uniquement si la Municipalité dispose de ce programme, exigence convenue par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées*.

Accès à l'eau

La conseillère Lupan a acquiescé à la demande de la mairesse de répondre à une résidente du secteur 1, district de la conseillère. Elle s'est dite en faveur de l'accès à l'eau, mais désire un projet réfléchi dont les enjeux environnementaux auront été évalués ce qui a été, aussi, demandé par Thomas Mulcair lors de son intervention à la période de questions.

Monsieur Ducharme, un citoyen, a questionné sur le mémoire que la Municipalité devait produire à la

suite de la consultation des citoyens. Le nombre considérable de commentaires reçus retardera la production du document, d'après la mairesse.

Un mémoire étant une simple synthèse des commentaires des citoyens? Redéfinition du projet? Dépôt d'un plan révisé avant la rencontre du 9 novembre? Telles furent les questions de monsieur Ducharme. «Après la consultation publique du 9 novembre, il y aura dépôt d'un projet repensé», a répondu Catherine Hamé.

Accès au lac Guindon – Sylvain Harvey a déposé une proposition qui mandaterait la mairesse pour une éventuelle négociation au nom de la Municipalité avec le groupe du lac Guindon et de faire rapport mensuellement au Conseil municipal.

Parmi plusieurs considérants qu'il a lus était inclus le suivant: lors d'une rencontre de la mairesse et de deux conseillers avec le groupe de citoyens, rencontre qui s'est déroulée le 16 septembre, il a été évoqué que la Municipalité pourrait envisager la cession du lot aux citoyens sous certaines conditions.

Le conseiller Dupuis a souligné qu'il est sous l'autorité du Conseil d'adopter des ententes. Pour clarifier sa demande, le conseiller Harvey a précisé qu'on ne donnerait pas le mandat de négocier, mais celui de discuter avec le groupe. La résolution a été rejetée.

Le site de sable

La conseillère Lupan a demandé un suivi sur le rapport de l'évaluation du

site ainsi que sur sa relocalisation. Les citoyens du secteur craignent pour la nappe phréatique ainsi que pour la contamination du milieu humide attendant à ce site. Selon le directeur général, l'évaluateur n'a pas pu réaliser le mandat donné par la Municipalité pour cause de COVID. Celui-ci s'est retiré du dossier. La Municipalité a relancé la procédure de soumission.

Le citoyen Roy, qui revient à chaque séance du Conseil pour un suivi, a cette fois questionné la qualité de la terre apportée par camion à ce site, sa crainte étant qu'elle soit contaminée. Monsieur Gadbois confirme que la terre qui ressort du site est traitée.

Périodes de questions

La circulation - Madame Traversy est venue demander non pas de diminuer la limite de vitesse sur les routes de la municipalité, mais de tout simplement la faire respecter. De plus, un autre citoyen qui n'en est pas à sa première demande au sujet des inconvénients causés par la circulation des camions poids lourd a demandé des solutions.

Monsieur Dalzell a appuyé les dires de ce citoyen, il a ajouté aux inconvénients mentionnés la largeur excessive de ces camions qui est, en soi, un danger pour les automobilistes qui rencontrent ces mastodontes. Il a renchéri sur l'importance de la présence policière.

Une séance du Conseil houleuse

Un débordement qui a fait réagir

Jacinthe Laliberté - **Lors de la séance du Conseil municipal du 12 septembre, plus de 180 citoyens sont venus s'exprimer sur le projet de la Politique de l'accès à l'eau déposé, au mois d'août, en consultation auprès des citoyens. Or donc, selon elle, certains d'entre eux ont provoqué un désordre relativement inacceptable.**

La mairesse, Catherine Hamé, est revenue au début de la séance du Conseil de ce mois-ci sur ce comportement qu'elle a qualifié de déplacé de certains citoyens. D'ailleurs, son discours n'est prêtait à aucune interprétation.

«Comme vous avez pu le constater à la séance du Conseil de septembre, appliquer une méthode dure et pure n'est pas ma force, je suis fondamentalement plus ouverte à la discussion qu'à la réprimande. Quelquefois, cela peut être perçu comme de la difficulté à tenir son monde.»

Ayant le devoir, en tant que mairesse, de maintenir un climat ouvert et sain lors des séances du Conseil afin que tous puissent se sentir à l'aise de s'exprimer, elle affirme qu'elle n'a pas d'autre choix, que de devoir tracer une ligne. Certains citoyens l'ayant contactée pour lui exprimer leur crainte de représailles ou de bousculade lors de telle représentation collective, elle se doit, dorénavant, d'agir. Et elle présente ainsi ses obligations: «Il est de ma responsabilité de m'assurer que chaque membre de notre communauté soit en sécurité et bénéficie de la bienveillance à laquelle chacun a droit: citoyens, élus, bénévoles et employés de la Municipalité».

Dans ce discours, elle a présenté la nouvelle ligne de conduite qu'elle

prendra dorénavant: «Il ne sera plus tolérer, dans la salle du Conseil, des commentaires désobligeants, blessants ou impolis, pas plus que d'autres manifestations nuisant au bon déroulement des échanges. J'interviendrai pour arrêter toute intervention inappropriée par un premier rappel à la civilité auprès de la personne».

La contrepartie de deux citoyens

D'autre part, une citoyenne qui désire taire son nom, demande aux organisateurs de tel rassemblement d'avoir la vigilance de contrôler, voire calmer leurs membres en présence de citoyens qui n'ont pas demandé à assister à un tel spectacle. Elle a tenu à préciser que le comportement de certains citoyens, lors de cette soirée, a entaché la réputation de ceux qui observaient de leur place une démarche qui aurait pu être toute autre.

Monsieur Ducharme, un résident de Sainte-Anne-des-Lacs depuis 1970, a tenu à s'exprimer, à la fin de cette même séance du Conseil, sur cette situation. Ce citoyen adhère à l'analyse de Catherine Hamé au sujet du dit débordement. Il s'accorde à dire que le nombre impressionnant de citoyens a pu être un élément déstabilisant qui a provoqué un malaise chez certaines personnes présentes. Cependant, il retire de cette

réunion, où il était présent, un côté positif: «C'était la première fois que je voyais une expression si manifeste

de la démocratie, à Sainte-Anne-des-Lacs. Alors oui, certains individus ont eu tendance à déborder, mais ce fut une manifestation citoyenne extrêmement rafraîchissante et encourageante. Ça ne va pas nécessairement dans le sens que tous veulent, mais c'est très rafraîchissant».

À la suite de l'analyse de monsieur Ducharme, la mairesse a mentionné aimer voir les citoyens assister aux séances du Conseil, ce qui signifie leur désir de s'impliquer. Pour elle, ce projet de la Politique de l'accès à l'eau aura malgré tout, intéressé et rapproché les gens de la politique municipale.